Comment diminuer votre prime

- En étant membre d'une association comme la Fédération québécoise de camping et de caravaning (FQCC)
- ou posséder un cours de conduite donné par la FQCC. Pour les détails, n'hésitez pas à consulter l'adresse suivante : http://www.fqcc.ca/ .
- Votre modèle est stationnaire ou modèle de parc et êtes sur un emplacement de camping d'un membre de Camping Québec. Pour les détails, consultez dès maintenant l'adresse suivante : http://www.campingquebec.com/ .
- Posséder un dispositif qui empêche le démarrage du véhicule ou un système de repérage.
- Choisir une franchise plus élevée.

Communiquez avec votre courtier et il prendra soin d'appliquer le maximum de rabais auxquels vous avez droit afin de vous obtenir une prime des plus intéressantes.

Tous droits réservés InterGroupe Assurances